



Conférence de presse de M. Gérard Larcher

Président du Sénat

Propos introductif

Jeudi 15 novembre 2018

Merci à tous pour votre présence à la Présidence du Sénat aujourd'hui.

Cette conférence de presse vous est dédiée, vous journalistes de la presse des territoires : presse quotidienne régionale et télévisions locales. Nous testons aujourd'hui un dispositif inédit. Nous sommes en duplex avec 5 télévisions locales.

Cette opération a été rendue possible grâce au partenariat que Cyril Viguier, coproducteur et présentateur de *Territoires d'infos* sur Public Sénat, a mis en place depuis plusieurs années. Ce partenariat est unique dans le paysage audiovisuel français et représente un atout considérable pour la chaîne parlementaire Public Sénat et par conséquent pour le Sénat, assemblée des territoires.

Je connais l'importance dans la vie quotidienne des Français de leur journal régional. Non seulement leurs journalistes sont présents sur la plupart des événements mais ils connaissent parfaitement le territoire, ses problématiques, sa population. Ils « prennent le pouls » de leurs lecteurs mieux que personne. Ils contribuent à la cohésion des territoires.

Et je suis en train de mieux mesurer le poids de l'implantation des 40 télévisions locales diffusées sur la TNT. Elles couvrent 70 % de la population française et totalisent plus de 4 millions de téléspectateurs par semaine. Souvent financées au moins pour partie par les collectivités territoriales, elles assurent différentes missions de service public mais surtout elles valorisent les initiatives locales et elles sont le reflet de la population française dans la diversité de nos concitoyens.

Après un propos introductif, je répondrai à vos questions, à vous dans la salle et aux journalistes ou directeurs de chaînes qui seront en direct de leur siège à Épinal, Perpignan, Saint-Etienne, Brest et Fort-de-France.

L'actualité de ces derniers jours a démontré à quel point l'automne est placé sous le signe des territoires.

Le Président de la République semble avoir entendu le malaise des élus si j'en crois ses propos du 16 octobre. Je le cite : « [La transformation du pays] exige de s'appuyer sur toutes les forces du progrès et de la réforme : nos associations, nos élus locaux, (..) Et en particulier nos maires qui sont les premiers porteurs de la République du quotidien. ».

S'Il y a en effet urgence à retisser la relation avec les élus locaux, c'est que le malaise est profond et que l'actualité nous démontre une nouvelle fois que rien ne peut se faire sans l'adhésion de la France des territoires.

Les maladresses du Gouvernement ont été nombreuses, la volonté de reconcentration du pouvoir est parfois caricaturale. Elle s'est terminée par l'appel de Marseille où pour la première fois les trois grandes associations d'élus se sont retrouvées sur le même mot d'ordre : **les limites de l'acceptable étaient dépassées.**

Penser à Paris, décider à Paris, planifier à Paris : c'est une erreur.

Les décisions tombent alors d'en haut, sans concertation avec la brutalité d'une technocratie bien souvent coupée des réalités d'un territoire qu'elle observe plus qu'elle ne comprend : coupe dans les emplois aidés sans concertation préalable, suppression de la taxe d'habitation sans compensation et remplacement clairement définis, coût exponentiel des aides sociales, alors qu'on demande 13 milliards d'économies d'ici 2022, notamment aux départements. Ajoutons la limitation de la vitesse à 80 kilomètres par heure sur les routes secondaires et le plan pauvreté nécessaire mais préparé sans concertation notamment avec deux acteurs essentiels, les départements et les communes.

Enfin que dire de cette décision d'augmentation brutale des taxes sur l'essence, le gazole et le fioul domestique. Sous couvert de favoriser la transition écologique, ce qui est important, au fond on ne sert qu'à alimenter les caisses de l'État. Personne n'a paru penser aux 70 % des français qui utilisent leur véhicule pour travailler. C'est l'exemple même du contre message envoyé aux citoyens. La majorité sénatoriale proposera lors de l'examen du PLF la suppression de la hausse de cette taxe sur les carburants.

Je rappelle que déjà en novembre 2017, le Sénat défendait le principe d'une décision annuelle. Cette année, le Gouvernement avait l'opportunité de le faire dans la loi de finances. Le premier ministre a écarté hier cette solution. Il peut toujours le faire.

Il préfère mettre en place une taxation, une prime avec des effets de seuil qui ne pourront que complexifier le système. Et que dire des 80 % de Français qui n'en bénéficieront pas. Décider dans l'urgence, car la limite du supportable paraît dépassée, une aide pour atténuer les effets d'une taxe qu'il suffisait simplement de réguler. Et encore une fois, les classes moyennes paieront l'addition ! Exemple : infirmière en zone rurale dont le carburant est un élément majeur de son outil de travail.

J'ajoute enfin, que la transition écologique a bon dos puisque le PLF rectificative pour 2018 montre une diminution de 394 millions d'euros de la part de cette taxe affectée à la transition énergétique alors qu'elle devait augmenter de 184 millions d'euros.



Alors, si le Président de la République nous dit avoir entendu « l'Appel de Marseille » lancé par les trois grandes associations d'élus (Régions de France, ADF et AMF), qui avaient déjà envoyé une alerte en juillet dernier en boycottant la conférence nationale sur les territoires, **il faut maintenant des actes.**

Le Gouvernement a accordé la semaine dernière un soutien aux départements concernant deux préoccupations majeures : les allocations individuelles de solidarité et les mineurs étrangers non accompagnés. Il s'agit d'une aide d'urgence mais les problèmes de fond ne sont pas réglés.

Bien entendu, le vrai test sera le chantier de la refonte de la fiscalité locale.

L'État devra cesser de jouer les collectivités les unes contre les autres. Il devra travailler dans la cohérence et la clarté avec les trois niveaux de collectivité : commune, département et région.

Dans les scénarios que le Gouvernement a mis sur la table, il y a une constante : le département est la collectivité qui pourrait ressortir la plus fragilisée de la réforme, si elle se voyait privée de tout ou partie du foncier bâti.

Je suis persuadé qu'il ne peut y avoir de pouvoir politique autonome sans pouvoir fiscal. Le pouvoir politique ne s'exerce pas dans la simple gestion de moyens financiers procurés ou concédés !

Le Congrès des maires de la semaine prochaine va être l'occasion, un an et demi avant les élections municipales de 2020, de mesurer une situation inédite d'interrogation, d'irritation voire parfois de désespérance.

Et la campagne *#BalanceTonMaire* n'a pas arrangé le climat entre les élus municipaux et l'Exécutif !

L'accroissement des démissions de maires et de conseillers municipaux est significatif. Cette situation ne peut pas être traitée avec condescendance ou légèreté. C'est un signal d'alarme qui touche à la vitalité de notre démocratie locale. Je le dis sans cesse : « la commune, c'est une petite République dans la grande ».

Au Sénat, nous avons consacré de nombreux travaux aux réformes territoriales menées ces dernières années et nous avons désormais mis en place une mission permanente de contrôle et de suivi des réformes territoriales. Elle tient un colloque cet après-midi.

Cette mission a décidé de se concentrer prioritairement sur les enjeux de l'intercommunalité et du lien avec les communes, en abordant notamment les enjeux de subsidiarité, de participation des maires aux instances de décision des intercommunalités, de capacité des communes notamment rurales d'exercer pleinement les compétences de proximité et de service à la population.

Parallèlement, notre délégation aux collectivités territoriales a engagé un travail visant à recenser les bonnes pratiques qui concernent l'association des élus municipaux, qui ne sont pas conseillers communautaires, aux décisions des intercommunalités. Tout comme elle a fait 43 propositions visant à rénover les conditions d'exercice des mandats locaux, afin de mettre en place un véritable statut pour les élus locaux.

Il y a une multitude d'autres sujets que je suis prêt à développer avec vous. Mais avant de vous laisser la parole pour m'interroger sur des thématiques nationales ou plus locales, je veux rappeler que derrière les territoires, les structures, il y a surtout des citoyens avec leur vie sociale, leur vie personnelle et professionnelle. C'est à toutes les Françaises et tous les Français qu'il faut porter attention.